



Numéro 119 – 08 décembre 2023

**Comité Social d'Administration Local  
de la DDFiP du Cantal  
Séance du 08 décembre 2023**

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme FARENC, Mme BONNET

Représentants des personnels :

**CGT Finances Publiques :** M. VEYLET (T), M. MAYNARD (T), Mme LASSERRE (S)

**FO DGFIP :** M. MOISSINAC (T), M. ANTHONY (T)

**SOLIDAIRES Finances publiques :** M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T), M. LARROUSSINIE (T)

Mme DESHAYES ouvre la séance à 9 heures 30 après s'être assurée que le quorum est atteint.

M. MOISSINAC (FO) est désigné secrétaire de la séance.

Mme LASSERRE (CGT) lit la déclaration liminaire de la CGT Finances publiques annexée en fin de compte-rendu.

Mme DESHAYES propose d'y répondre lors de la discussion du point 1 sur le règlement intérieur.

### **I) Adoption du règlement intérieur de CSAL de la DDFIP (pour avis)**

M. JOUVE présente le Règlement Intérieur (RI). Celui-ci a déjà fait l'objet d'un examen par la Formation Spécialisée qui l'a amendé. Cependant le texte proposé au vote est le texte initial commun à tous les CSAL des directions départementales.

M. VEYLET (CGT) conteste cette manière de procéder consistant à demander aux représentants du personnel de présenter des amendements dont l'administration sait par avance qu'elle ne les intégrera pas au RI.

Mme DESHAYES confirme que le RI de la DDFiP du Cantal doit être identique à la trame proposée nationalement et commune à la Fonction Publique. Cependant une circulaire nationale d'application est en cours d'écriture pour interpréter et adapter le RI aux Finances Publiques et pourra reprendre certains amendements

proposés par les organisations syndicales. Elle propose d'organiser un groupe de travail au niveau local pour analyser cette circulaire dès sa parution.

M. JOUVE précise que notamment la question de la prise en charge des frais pour les suppléants et les experts, abordée dans la déclaration liminaire de la CGT, devrait connaître une évolution positive.

Concernant l'envoi des documents de travail, Mme DESHAYES s'engage, dans la mesure du possible, à respecter les délais et transmettre tous les documents utiles.

M. VEYLET (CGT) souligne un recul important de ce règlement intérieur par rapport à celui du CHSCT : les représentants du personnel n'ont pas la possibilité de provoquer une convocation de la Formation Spécialisée en Matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) ni de modifier l'ordre du jour d'une réunion.

M. JOUVE assure que l'administration ne s'opposera pas à la demande des représentants du personnel d'organiser une réunion si elle juge que celle-ci est justifiée.

**Mme DESHAYES soumet l'adoption du règlement intérieur au vote : 7 CONTRE (unanimité des représentants du personnel)**

Les élus de la CGT Finances publiques du Cantal ne pouvaient que voter contre ce Règlement Intérieur qui ne retient aucun des amendements proposés et comporte des reculs importants sur les droits accordés aux représentants syndicaux. Néanmoins ils prennent acte de la volonté de la direction locale d'interpréter favorablement certains points du règlement.

## **II) Règlement intérieur des horaires variables du SAPF (pour info)**

Mme FARENC présente le règlement intérieur finalisé du SAPF, voté par les agents du service, et soumis précédemment au CSAL pour avis.

## **III) Questions diverses**

M. MAYNARD (CGT) soulève les problèmes de chauffage au SDIF. En effet depuis le début de la saison de chauffe, les agents se plaignent du froid dans leurs locaux, la température y est de l'ordre de 16° le matin.

M. JOUVE en prend note, suspecte un problème de programmation et s'engage à y remédier dans la mesure du possible.

Mme LASSERRE (CGT) demande si l'identité du futur chef de service du SPFE peut être communiqué.

Mme DESHAYES répond que la procédure de recrutement est en cours.

M. VEYLET (CGT) demande que le calendrier des prochaines réunions soit communiqué.

Mme DESHAYES répond qu'il est en cours de finalisation et qu'il sera communiqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Laurent VEYLET - Joël MAYNARD - Claire LASSERRE.



## CSAL du 8 décembre 2023

### Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques du Cantal

Madame la Présidente,

Alors que le Comité Social d'Administration Local (CSAL) de la DDFiP du Cantal et sa Formation Spécialisée en Matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) se réunissent depuis presque 1 an, nous examinons enfin le projet de Règlement Intérieur (RI) de ces instances.

Pour la CGT Finances Publiques ce règlement est un texte important, car il organise le fonctionnement de nos instances et sera symptomatique du type de dialogue social que vous souhaitez mettre en place dans notre département.

Rappelons que dans le cadre d'un dialogue social constructif, les représentants du personnel ont besoin de moyens pour faire valoir les droits des agents.

La CGT réclame la prise en charge des frais pour les suppléants, tout comme pour les experts, dans toutes les instances locales : CSAL, CSAL-FS et CDAS.

Nous insistons sur les délais de transmission des documents en même temps que les convocations, soit 15 jours a minima avant la date de réunion, le délai de 8 jours n'est mentionné que dans les cas d'urgence.

La CGT Finances Publiques du Cantal demande que le RI stipule clairement l'obligation de transmettre les fiches de signalement non anonymisées au fil de l'eau. Il s'agit de pouvoir mettre en place des mesures préventives pour éviter la récurrence d'incivilité ou d'agression.

Un deuxième axe des modifications demandées concerne le fonctionnement démocratique de l'instance.

Le règlement intérieur de l'administration donne quasiment tout pouvoir à la présidente de ces instances. Cela ne peut nous satisfaire.

Nous demandons que le CSAL et sa Formation Spécialisée puissent se réunir non pas seulement à l'initiative de sa présidente mais aussi à la demande de la majorité des représentants des personnels titulaires.

Les représentants du personnel doivent pouvoir également modifier les ordres du jour selon les mêmes modalités.

Pour le reste des amendements, nous soutenons sans réserve ceux proposés en intersyndicale par les représentants de la Formation Spécialisée.